

On procédera ensuite aux cérémonies de la promulgation des décrets.

A 3.15 heures, P. M., vêpres pontificales suivies d'un sermon et de la Bénédiction du T. S. Sacrement.

Le soir, il n'y aura pas d'office.

II

MESSE DU SAINT-ESPRIT

Mardi, le 8 octobre, à 8 heures, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux édifices de l'Université Laval à Montréal et de l'ouverture des cours, tous les évêques, tous les membres du Concile, les gouverneurs, administrateurs, professeurs et étudiants du corps universitaire assisteront à la messe du Saint-Esprit, pendant laquelle un sermon de circonstance sera prêché

III

3ME SESSION PUBLIQUE

Mercredi, le 9 octobre, à 9 heures, A. M., et à 3.15 heures, P. M., mêmes offices que le 6 octobre.

-A moins d'avis contraire, cette cérémonie sera la dernière du Concile.

Les membres du clergé ainsi que les communautés religieuses d'hommes et de femmes sont spécialement invités à y prendre part.

IV

OFFICES QUOTIDIENS

Tous les jours, pendant les délibérations conciliaires, à 8 heures, une messe basse sera célébrée par un évêque en présence des Pères du Concile.

OBSERVATION. — Les prédicateurs seront tous des évêques ou des prêtres désignés comme théologiens aux sessions du Concile.